



SYNTHESE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FEDERALE

TOULOUSE MIDI-PYRENEES

du vendredi 5 octobre

2018 B612

PRESENCES ET REPRESENTATIONS :

Président du CA

Philippe RAIMBAULT, Président de l'UFTMiP

Représentants des établissements et organismes

Corinne MASCALA, Université Toulouse 1 Capitole, excusée

Richard LAGANIER, administrateur provisoire de l'Université Toulouse Jean Jaurès, excusé a donné procuration à P. Raimbault

Jean-Pierre VINEL, Université Toulouse III – Paul Sabatier, excusé a donné procuration à A-C

Prats Olivier SIMONIN, INP de Toulouse,

Bertrand RAQUET, INSA de Toulouse, excusé a donné procuration à O.

Simonin Olivier LESBRE, ISAE-SUPAERO, excusé a donné procuration à D.

Le Queau Christophe GIRAUD, CNRS DR Midi-Pyrénées,

Pascale DELECLUSE, CNRS, excusée

Personnalités qualifiées

Françoise BIR, CROUS,

Olivier CHANSOU, ENAC, excusé a donné procuration à R.

Lavenac Réjane LAVENAC, ENAC,

Isabelle CHMITELIN, ENVT,

Emmanuel DELMOTTE,

ENSFEA,

Pierre FERNANDEZ, ENSA Toulouse, excusé a donné procuration à O.

Brossard Jean-Yves FOURQUET, ENIT, excusé a donné procuration à F.

Bir

Dominique LE QUEAU,

ONERA, Olivier

BROSSARD, IEP,

Narandra JUSSIEN, Mines Albi, excusé – présence de Frédéric Thivet qui ne peut

voter Brigitte PRADIN, INU Champollion, excusée a donné procuration à E.

Delmotte Sandrine VICTOR, INUC, excusée

Yann BARBAUX, Aerospace Valley, excusé

Hervé OSSARD, Agri Sud Ouest innovation, excusé

Anne-France LAIR, CFDT, excusée a donné procuration à R.

Guivarch Sophie AUDIGUIER, CGPME, excusée

Michel SOUMET, CGT

Sigrid GARDEUX, MEDEF, excusée

Représentants des Personnalités extérieures

Nadia PELLEFIGUE, Région Occitanie, excusée a donné procuration à C.

Giraud Maxime BOYER, Toulouse Métropole,

Jean-Louis CHAUZY, CESER, excusé a donné procuration à I. Chmitelin

Céline TAFELSKI, Grand Albigeois, excusée a donné procuration à M.

Boyer Cathy DASTE DEPLUS, Grand Auch, excusée

Christiane SERCOMANENS, Ville de Figeac, excusée a donné procuration à C. Gadon

Communauté d'Universités et d'Établissements - Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées

Conseil d'administration du 5 octobre 2018

Représentants élus des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Secteur 1 :

Xavier BIOY (SMART COMUE), excusé

Adrien BLANCHET (FSU et sympathisant(e)s), excusé

Cécile CRESPIY (SMART COMUE), excusée a donné procuration à C. Varenne

Laurent GROSCLAUDE (SMART COMUE), excusé a donné procuration à C. Chaplier

Siège vacant (SMART COMUE)

Jocelyne SOURISSEAU (Langues et Rayonnement), départ 9h30 procuration non acceptée par un des adm.

Secteur 2 :

Daniel BALOUP (Ensemble autrement), excusé a donné procuration à O. Carreras

Ophélie CARRERAS (Ensemble autrement),

Franck COCHOY (Ensemble autrement),

Med Mohammed KECHIDI FSU et sympathisant(e)s), excusé

Sonia ROSE (Ensemble autrement), excusée a donné procuration à F. Cochoy

Cécile MARY TROJANI (FSU et sympathisant(e)s), excusée a donné procuration à L. Boudou

Secteur 3 :

Laurent BOUDOU (FSU et sympathisant(e)s),

Claire CHAPLIER (Ensemble pour la ComUE),

Éric CRUBEZY (Ensemble pour la ComUE), excusé

Noélie DAVEZAC (L'Université de Toulouse pour tous),

Anne-Catherine PRATS (L'Université de Toulouse pour tous),

Marie-Gabrielle SURAUD (FSU et sympathisant(e)s), excusée

Secteur 4 :

Christophe CHASSOT (Ensemble pour la ComUE),

Ronan GUIVARCH (Ensemble pour la ComUE),

David KHAN (FSU et sympathisant(e)s), excusé

Michèle LALANNE (Ensemble pour la ComUE), excusée a donné procuration à C. Chassot

Marcel MONGEAU (FSU et sympathisant(e)s),

Alexandre RIPOCHE (Syndicat CGT), excusé a donné procuration à M. Soumet

Représentants élus des personnels IATOSS

Secteur 1

Cédric BEUCHER (Tous ensemble pour une université vraiment fédérale et fédératrice SGEN CFDT), excusé

Patrick PIERA (SNPTES)

Secteur 2

Siège vacant (UNSA Education),

Fabienne DENUC (Ensemble autrement), excusée

Secteur 3

Eric DELEAGE (CGT FERC),

Olivier HELIES (SNPTES),

Secteur 4

Philippe ANSON (Syndicat CGT),

Patrick LABATUT (Ensemble pour la ComUE),

UFTMiP

Catherine GADON (SNPTES),

Clément VARENNE (UNSA Education),

Représentants élus des usagers

Secteur 1

Hugues ONEDA (Bouge ta fac avec l'AGEMP),

Edouard DANGLADE (UNI),

Secteur 2

Emmanuel RENAUD (UNEF), excusé
Thomas MACABIAU (UNI),

Secteur 3

Antoine COMBY (UNEF), excusé
Esther FABRE (Bouge ta fac avec l'AGEMP),

Secteur 4

Hichem SAHRAOUI (La Communauté des étudiants), excusé
Zineb BENNIS (La Communauté des étudiants), excusée

Représentants des étudiants en formation doctorale

Thomas BERTRAND (Rassemblement des doctorants toulousains), excusé a donné procuration à E. Danglade
Rémi PRADALIER (Défense et droits des doctorants), excusé (présence du 3^{ème} de liste qui ne suppléer)

Membres du Conseil d'Administration avec voix consultative

Mireille VIGNOLLES, suppléante de la Rectrice, Chancelière des Universités,
Patricia ROMANA, Agent Comptable de l'UFTMiP,
Sabine FOULON Directrice de l'Enseignement Supérieur auprès de la Rectrice

Invités permanents sans voix délibérative

Philippe HAERTEL, DGS de l'UFTMiP
Christelle FARENC, Directrice du DFVE,
Didier MARTY-DESSUS, Directeur du DREI, excusé
Jérôme VICENTE, Directeur du DRDV,
Maude LE HUNG, Directrice du DRSU,
Jean SALANOVA, VP Numérique,

Invités occasionnels sans voix délibérative

Jean-Claude TOUGNE ASTEP
Christelle GUEGAN Inserm,
François BONVALET, TBS, excusé
Gilbert CASAMATTA, IRT St Exupéry,
-----, Isdat, excusé
Jean-Denis FALISE, ICAM, excusé
Pierre DUFRESNE, SATT,
Eric JOURNAUX, CREPS, excusé
Geneviève CAMPAN, CNES, excusée
Michèle MARIN, INRA,
Florence MORINEAU, IRD, excusée
Marc PENAUD, CHU de Toulouse, excusé
Mélanie DUCOLOMBIER, Responsable Communication,
Catherine ROUSSY, Directrice du SICD,
Boris FINOT, Service Maintenance et Moyens Généraux de l'UFTMiP, excusé
Delphine VIE, Service des affaires financières de l'UFTMiP,
Isabelle SAVERNIN, Service des affaires financières de l'UFTMiP,
Jean-Yves LOPEZ, Service numérique de l'UFTMiP, excusé
Béatrice QUEULIN, Services des ressources humaines de l'UFTMiP,
Stéphanie PIERRON, service immobilier et aménagements de l'UFTMiP,
Colomba DUSSART, Service Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'UFTMiP
Lola LE MOIGN, Adjointe DRSU
Vanessa VILLA-BERTRAND, Directrice Opérationnelle du DFVE, excusée
Carine DESAULTY, Directrice Opérationnelle du DRDV, excusée
Milène DURO, Directrice Opérationnelle du DREI, excusée

	1. Validation du compte-rendu du Conseil d'administration du 22 juin 2018
	<p>Vote : NPPV¹ : 1- Contre : 0 - Abstention : 1</p> <p>⇒ Approuvé</p>
	2. Point sur la réflexion relative à la politique de site
P. Raimbault	<p><i>Cf. PWP présenté au Conseil d'administration (PJ1)</i></p> <p>L'AAP IDEX était centré sur une vision fusionnelle et centralisatrice, le jury soulignant le défaut d'intégration ou de fusion. Cette perspective imposée par ce jury était donc inadaptée au sens du site et aux projets portés par les acteurs toulousains.</p> <p>En l'absence de labellisation, nous sommes délivrés de cette contrainte et nous repartons des ambitions et du projet pour en déduire des formes institutionnelles et non l'inverse. Il rappelle la réflexion prospective menée depuis le printemps.</p>
M. Soumet	Il semble que le calendrier ait évolué : quelles en sont les raisons ?
P. Raimbault	<p>L'organisation d'ESOF, les fins d'années chargées dans les établissements, le retard de la parution de l'ordonnance, ainsi que l'absence de gouvernance d'UT2J n'ont pas permis de rentrer d'avantage dans le débat.</p> <p>La première version de l'ordonnance de septembre donne beaucoup d'ouvertures juridiques, avec des formes d'expérimentation qui peuvent durer entre 2 et 10 ans avec une évaluation de l'HCERES à l'issue de la période expérimentale. En termes de structures, il y a une liberté assez grande ce qui désarçonne aussi. Il semble possible de pouvoir tout faire mais il y a une nécessité absolue d'avoir <i>a minima</i> 1/3 d'élus des personnels et des usagers ; pour le reste nous n'avons pas plus d'éléments à ce stade. Il nous faudra un retour de l'Etat quand nous aurons cerné notre projet et il ne tolérera pas la même chose en province qu'à Paris. En effet, au niveau académique régional, il est difficile d'envisager plusieurs regroupements contrairement à Paris car le ministère estime que sur l'échelle de l'académie comme Toulouse, il ne peut y avoir pléthore d'établissements expérimentaux. Ce sera plus un discours de réaction à un projet.</p>
M. Soumet	L'Etat ne laisserait pas plusieurs établissements expérimentaux en site. Pourquoi y en aurait-il plusieurs ? Que veut-on dire par gouvernance allégée ? Est-ce par rapport au projet IDEX ?
P. Raimbault	On raisonne par rapport à celle qui existe aujourd'hui au sein de la COMUE notamment le conseil académique de 160 membres et les taux de fréquentations peu satisfaisants et par rapport aux processus nécessaires pour les élections qui sont lourds aussi. Nous aurions donc des pistes d'allègements à ce stade.
O. Simonin	<p>Le texte permet de créer des regroupements, y compris transrégionaux, et c'est très ouvert. On pourrait imaginer qu'à un lieu il y ait des stratégies différentes de certains établissements avec des regroupements distincts en s'appuyant sur cette ordonnance pour ce faire.</p> <p>Toutefois le décret sera publié par le gouvernement et il y aura en tout état de cause un dialogue. Il y a deux objectifs extrêmes : revoir la coordination de site pour certains endroits où le fonctionnement COMUE ne satisfait pas, ou construire des établissements qui soient IDEX-compatibles ce qui n'est pas la même chose.</p>
P. Raimbault	Il n'y a effectivement pas que les établissements porteurs de politique de site qui peuvent être transformés en établissement expérimental. Il peut y avoir des regroupements d'établissements pour faire autre chose que de la politique de site.

O. Simonin	Ce que nous avons retenu du travail fait ensemble dans le cadre du dernier projet, c'est que nous pouvions être capables de mettre en place un établissement chapeau qui puisse porter l'image du site à l'international et être visible dans les classements internationaux, et de porter une politique scientifique de site. Une évolution statutaire de la COMUE avec la possibilité de délivrer des diplômes et certains circuits de décision sur les aspects recherche nous permettrait de répondre à ces deux ambitions en plus de toute l'activité de services portées par la COMUE aujourd'hui. Ce sont ces deux ambitions qui lui importent en tant que président de l'INPT.
E. Delmotte	Il partage les propos de l'INPT sur les objectifs. Il existe aussi des établissements sous tutelle d'autres ministères que l'ESRI et pour ceux-ci il y a un enjeu supplémentaire, qui est de pouvoir lier une stratégie nationale et une stratégie de site. Il est donc important de préserver la personnalité morale et juridique des établissements : ce serait une sorte de garantie du maintien de la politique nationale, en l'occurrence pour lui du MINAGRI.
E. Danglade	Nous sommes en attente des élections à l'UT2J et quand on voit qu'à Rennes ou Grenoble commencent des blocages d'université, que fait-on si cela devait être le cas à Toulouse ?
P. Raimbault	R. Laganier a suivi nos discussions pour pouvoir en faire part à l'équipe de direction qui arrivera avec les élections mais il ne peut à ce stade faire part d'une position d'établissement.
3. Présentation du projet 3 IA - ANITI	
P. Raimbault	<i>Cf. PWP présenté au Conseil d'administration (PJ2)</i> Présentation du processus et du contenu du projet ANITI en réponse au projet 3IA (<i>Cf. PWP</i>). Si nous sommes retenus fin octobre, il nous faudra déposer le dossier complet soit le 3 décembre, soit en avril. Il est plutôt préconisé d'aller sur la première phase et nous nous mettons déjà en configuration de travail dans cet objectif. Pour rappel il s'agit d'un projet de 20 millions d'euros par an avec 1/3 d'apports des académiques (valorisation), 1/3 des industriels (financements ou mises à disposition,) et ces deux tiers lèveront le 1/3 de l'Etat.
4. Mandat du Vice-Président chargé des questions et ressources numériques	
P. Raimbault	Il fait lecture de l'avis adopté par le Conseil des membres du 14 septembre 2018 : « Constatant, depuis la nomination de M. Jean Salanova en novembre 2016, des difficultés dans l'exercice des fonctions de Vice-Président numérique (défaut d'animation du Bureau numérique, problèmes dans la conduite et le suivi de projets collectifs et dans la relation aux équipes opérationnelles) qui n'ont pu être surmontées du fait de divergences sur les modalités, d'organisation, de fonctionnement et d'intégration dans la structure, le Conseil des Membres propose, à l'unanimité des présents, au Conseil d'administration de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées de mettre fin de façon anticipée au mandat du vice-président chargé des questions et ressources numériques." En vertu du principe de parallélisme des compétences - puisqu'il n'est pas prévu dans les statuts le cas de la fin d'un mandat dans une hypothèse non volontaire - le même processus que pour l'élection est utilisé et le conseil d'administration doit se prononcer sur cette fin du mandat politique anticipée. Après avoir entendu Jean Salanova et les éléments du Président, le Conseil d'administration vote sur la fin du mandat politique de Vice-président en charge des questions et ressources numériques de Jean Salanova Vote : NPPV : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 23 Approuvé.

5. Désignation de la Directrice du Département Réseau des Sites Universitaires (DRSU)	
P. Raimbault	Il est proposé la nomination de Maud LÊ HUNG rétroactivement au 1 ^{er} septembre 2018. Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé à l'unanimité
6. Transfert du Service interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS) à l'UFTMiP	
P. Haertel	Il est demandé de se prononcer sur le principe du transfert, le vote sur le transfert lui-même étant prévu au Conseil d'administration du 30 novembre.
M. Soumet	La CGT demande le report de ce vote Il faut expliquer pourquoi les personnels du SIMPPS ont adressé une pétition au CHSCT de l'UPS en indiquant ne pas être informés et, notamment sur les conditions de travail à l'université, alors que des GT sont prévus sur ce thème. Il suggère de reporter cette décision en décembre et que les GT travaillent sur cette question pour remettre les choses en ordre.
P. Raimbault	Il est allé rencontrer le personnel du SIMPPS en septembre pour leur présenter le processus et il a été dit que nous allons mettre en place des GT pour pouvoir présenter les conditions de travail. Il est surpris d'entendre qu'ils n'ont pas eu d'informations.
P. Raimbault	La COMUE n'a pas d'étudiants en propre à part quelques étudiants du DEE. Dès lors que les établissements maintiendront les conditions d'accueil dans leurs locaux, nous les maintiendront sur site sans problème. Nous communiquerons au Conseil d'administration le calendrier sur les prochaines étapes. La délibération sera rédigée ainsi : <i>Approbation du principe du transfert du SIMPPS à la COMUE et la poursuite de la concertation avec les agents du SIMPPS en vue d'une délibération finale lors du prochain Conseil d'administration de l'UFTMiP du 30 novembre 2018.</i> Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité
7. Transfert de la Maison pour la science à l'ESPE	
C. Varenne	Un travail a été mené au sein de l'ESPE qui a modifié ses statuts pour accueillir la Maison pour la science. Ce transfert induit un transfert de matériels achetés dans le cadre du PIA avec la dotation prévue pour cela. Un inventaire très précis a été réalisé en juillet et la décision de transfert entraîne cette donation à l'ESPE de ce matériel objet du vote d'aujourd'hui. Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé à l'unanimité
8. Gratifications dans le cadre du projet ASTEP	
JC Tougne	<i>Cf. PWP présenté en séance (PJ3)</i> Il soumet au Conseil d'administration le barème des gratifications accordées à l'étudiant dès lors qu'il intervient dans une école en « zone rurale » non desservie par les transports en commun, qu'il doit utiliser son véhicule personnel et qu'il justifie d'au moins cinq interventions dans le cadre du projet ASTEP.
A-C Prats	Les étudiants sont-ils remboursés de leurs frais quand ils prennent leur voiture ?

JC Tougne	Sur cinq interventions sur certains sites, comme par exemple le plateau de l'Aubrac, ils ne seront peut-être pas dans leurs frais mais c'est une forme d'incitation. Certains établissements mettent par ailleurs à disposition les véhicules de leur parc.
M. Mongeau	Pour les écoles d'ingénieurs faut-il un mail pour solliciter des candidats ? Manquent-ils des étudiants ?
JC Tougne	Il manque surtout des forces vives pour former les étudiants qu'on ne peut laisser partir dans les classes sans une formation préalable. Un travail est mené sur une extension de ce dispositif dans le but de l'essaimer dans les IUT et BTS de l'académie et nous pourrions utiliser les forces de l'éducation nationale pour former les étudiants. Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé à l'unanimité
9. Colloque GIS BECO : budget	
P. Haertel	Ce colloque dont l'organisation est portée par l'UFTMiP se déroule en mai 2019 et a pour objet d'améliorer les connaissances relatives à la période de la petite enfance (et anté-natale) et de concevoir une meilleure analyse des vulnérabilités potentielles et des inégalités (sociales, sociales de santé, territoriales, générées) liées à la période sensible qu'elle constitue dans sa dimension bio-psycho-sociale, tout en précisant les facteurs de protection qui amènent les enfants à être ou à devenir résilients et à se développer de façon harmonieuse. Il est présenté au vote du Conseil d'administration les tarifs d'inscriptions au colloque Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé à l'unanimité
10. Tarifs de mise à disposition des locaux de l'UFTMiP	
P. Raimbault	Les tarifs de mise à disposition des locaux de la MRV ont été fixés en 2014 et n'avaient pas été révisés depuis. Ceux des allées Jules Guesde ont été adoptés en mars 2016. Les tarifs pratiqués étaient bien en deçà de ce qui se pratique par d'autres établissements à proximité et les catégories de demandeurs ne tenaient plus compte de l'évolution de nos partenariats. Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé à l'unanimité
11. Nouveaux tarifs Toul'Box 2018	
P. Haertel	Il est proposé au vote deux packs l'un pour l'IMT Mines Albi pour accueillir 50 étudiants de masters internationaux et l'autre pour l'IUT de Tarbes pour 12 étudiants du programme ADIUT.
F. Thivet	Il souligne la qualité et la pertinence de ces dispositifs. Pour information son établissement est passé en trois ans de zéro à 120 d'étudiants internationaux dans leurs programmes de master et ils utilisent beaucoup ces packs et ils ont donc des clients pour ces trois nouveaux packs. Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé à l'unanimité

12. Prix Pépite 2018	
C. Farenc	Présentation du dispositif : concours organisé au niveau national dans lequel s'inscrivent des candidats sélectionnés au plan régional. Avec un partenaire (une banque) un prix financier est attribué aux lauréats. Le Conseil d'administration doit se prononcer sur les résultats du jury et le montant attribué pour pouvoir rétribuer les candidats qui pourront ainsi partir à Paris pour candidater sur le concours national.
P. Labatut	Est-ce que ce concours est ouvert à des étudiants présentant des projets de type SCOP ?
C. Farenc	Oui, il n'y a pas de critères limitatifs sur la forme de projet. Ce qui compte c'est le statut d'étudiant entrepreneur. Nous avons beaucoup d'étudiants dans l'économie sociale et solidaire.
F. Thivet	Il serait intéressant de préciser les établissements d'origine de ces étudiants et en soulignant les dispositifs de soutien comme Tarn Up dont a par exemple bénéficié une des candidates Marion Baillet. Pour la cérémonie de remise des prix, est-ce que la communication des établissements a été associée ?
M. Ducolombier	Cette année, l'organisation de la remise du prix est pilotée par la DRRT et nous n'avons pas été associés à la communication. Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé à l'unanimité
13. Toulouse Campus : convention de réalisation de l'opération Maison pour la Formation Jacqueline Auriol	
S. Pierron	<i>Cf. PWP présenté en séance (PJ4)</i> Le conseil administration doit se prononcer sur les conventions signées avec l'ANR, le MESRI et l'établissement utilisateur compte tenu du montant relatif au gros entretien renouvellement (GER) sur 30 ans de ce bâtiment. Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé à l'unanimité
14. Liste des conventions de 2018	
	Pour information
15. Questions diverses	
P. Piera	Quand votera-t-on le bilan social de l'UFTMiP ?
P. Raimbault	Plutôt début année 2019 en même temps que le compte financier. Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 30 novembre et se prononcera notamment sur le budget initial 2019.

Toulouse, le 3 décembre 2018

Le Président de l'Université Fédérale de
Toulouse Midi-Pyrénées

Philippe RAIMBAULT

